



Municipalité de Saint-Aimé

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement numéro 411-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 411-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h30, au Centre de services Saint-Aimé au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au Centre de services Saint-Aimé, situé au 398, montée Sainte-Victoire, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Aimé, ce **4 mars 2026**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **4 mars 2026**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **4 mars 2026**.

Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière